

Vente d'une maison d'habitation et d'un terrain à Basse-Vendline-Bonfol

Mardi 28 mai 2024, à 10'00 heures, à la Salle des ventes de l'Office des poursuites, Rue Auguste-Cuenin 15, à Porrentruy, les immeubles ci-après décrits, seront vendus séparément aux enchères publiques au plus offrant, à savoir :

Immeuble feuillet n° 379 du ban de Basse-Vendline-Bonfol

Rue de la Vendline, bâtiments 148 et 148B, bassin, autre surface à revêtement dur, champ, pré, pâturage, jardin

Assurance incendie : CHF 900'000.00

Contenance : 2'292 m²

Valeur officielle : CHF 458'550.00

Estimation de l'Office des poursuites selon rapport d'expert : CHF 470'000.00

Description : maison d'habitation de 2 appartements comprenant un 4.5 pces en duplex côté Sud sur sous-sol + combles et un 6.5 pces en triplex côté Nord sur sous-sol partiel avec garage privé et grenier. Maison de jardin et cabanon vétustes, piscine extérieure hors d'usage. Travaux de restauration à prévoir à court terme.

Visite de l'immeuble : 23 avril 2024, à 15h30, sur rendez-vous à l'office soussigné au 032.420.32.15.

Immeuble feuillet n° 340 du ban de Basse-Vendline-Bonfol

Rue de la Vendline, champ, pré, pâturage

Contenance : 784 m²

Valeur officielle : CHF 29'000.00

Estimation de l'Office des poursuites selon rapport d'expert : CHF 40'000.00

Description : terrain à construire en zone du village, en bordure de la route cantonale et d'une rivière.

Capacité d'acquérir et conditions : Les enchérisseurs devront se munir d'une pièce d'identité ou pour les sociétés, d'un extrait récent du Registre du commerce. Ils sont rendus attentifs à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger du 16 décembre 1983.

Les conditions de vente, états des charges et rapports d'expertise peuvent être consultés à l'Office soussigné, où ils seront déposés dès le 22 avril 2024. La vente est requise dans le cadre de poursuites de créanciers gagistes et saisissants.

Le plan de situation, les extraits du Registre foncier et les expertises sont à disposition sur www.jura.ch/encheres.

Des garanties de paiement seront exigées avant le prononcé définitif de l'adjudication.

Porrentruy, le 29 février 2024

Office des poursuites de Porrentruy
Mylène Jolidon, Préposée ad interim
